

PRESTATIONS PRINCIPALES DE GESTION	HONORAIRES TTC ¹
Locaux d'habitation nu ; locaux commerciaux ; locaux professionnels ; autres locaux (<i>garage, parking, cave, terrain</i>)	6.50 %
Locaux meublés	8.00 %
Garantie des Loyers Impayés et Détériorations Immobilières	G.L.I : 2.95 % G.L.I + D.I : 3.20 %
PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES DE GESTION	HONORAIRES TTC ¹
Projet de pré-déclaration des revenus fonciers	50.00 €
Assistance à l'établissement de la déclaration des revenus fonciers (RDV)	60.00 €
Représentation aux Assemblées Générales	72.00 € de l'heure
Représentation aux expertises	72.00 €
Gestion de travaux (demande devis, suivi et contrôle travaux)	2.40 % du montant de la facture
Contentieux	
Transmission du dossier à l'avocat	70.00 €
Suivi de procédure	190.00 €/an
Toutes autres prestations particulières	45.00 € de l'heure
PRESTATIONS DE LOCATION	HONORAIRES TTC ¹
Locaux d'habitation nus ou meublés (<i>soumis à la loi du 06/07/1989</i>)	
-Entremise et négociation	60.00 € (A la charge exclusive du bailleur)
-Visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail ²	-Loyer de 0 à 500 € : 12.00 % ³ -Loyer de 501 à 1000 € : 10.20 % ³ -Loyer à partir de 1001 € : 8.40 % ³ (Partagé entre bailleur et locataire)
-Etat des lieux ^{2*}	-Loyer de 0 à 500 € : 4.80 % ³ -Loyer de 501 à 1000 € : 4.20 % ³ -Loyer à partir de 1001 € : 3.60 % ³ (Partagé entre bailleur et locataire)
-Inventaire (locations meublés)	3.00 €/m ² habitables (A la charge exclusive du bailleur)
-Rédaction de bail	180.00 €
-Rédaction d'avenant	90.00 €
Locaux à usage professionnels et commercial	
-Mise en location (<i>commercialisation, visites, recherche locataire, constitution du dossier, rédaction d'actes et état des lieux</i>) ⁵	-Loyer de 0 à 500 € : 27.60 % ⁴ -Loyer de 501 à 1000 € : 22.80 % ⁴ -Loyer à partir de 1001 € : 18.00 % ⁴ (A charge du locataire)
Dans le cas où il n'y a pas de mise en location :	
-Rédaction d'état des lieux	-Loyer de 0 à 500 € : 4.80 % ⁴ -Loyer de 501 à 1000 € : 4.20 % ⁴ -Loyer à partir de 1001 € : 3.60 % ⁴ (A charge du locataire)
-Rédaction de bail professionnel	8.40 % ⁴ (plafonné à 900 € HT)
-Rédaction de bail commercial	12.00 % ⁴ (plafonné à 1 900 € HT)
Autres locaux (<i>garage, parking, cave</i>) : mise en location et état des lieux	9.60 % ³ (Partagé entre bailleur et locataire)

¹ TVA au taux en vigueur de 20.00 %.

² Le montant des honoraires payés par le locataire pour ces prestations ne peut excéder celui payé par le bailleur et doit être inférieur ou égal à **8.00 € TTC/m² habitables en zone non tendue et à 10.00 € TTC/m² habitables en zone tendue** (Décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014).

^{2*} Le montant des honoraires payés par le locataire pour cette prestation ne peut excéder celui payé par le bailleur et doit être inférieur ou égal à **3.00 € TTC/m² habitables** (Décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014).

³ Calculé sur le loyer annuel hors charges de la 1^{ère} année.

⁴ Calculé sur le loyer annuel hors charges et Hors Taxes de la 1^{ère} année.

⁵ Ces honoraires sont à la charge du locataire sauf convention particulière. Ce barème inclut la rédaction d'un bail commercial. Dans le cas d'un bail professionnel une **décote de 3.00 % HT** sera appliquée.

AMG LOCATIONS

7, place Georges Hermann
74800 LA ROCHE SUR FORON
04 50 25 74 62
info@amglocations.com

SARL au capital de 1 000 €

N° SIREN : 522668250 RCS ANNECY

Carte Professionnelle T&G 1862/74

délivrée par la préfecture de la Haute

Savoie, Garantie Gestion de 160 000€

par GALIAN 89, rue Boetie à PARIS

Garantie Transaction de 120 000€ par

GALIAN 89, rue Boetie à PARIS

MAJ mars 2017